

**COLLABORATEURS**

LEA CESARI  
NOTAIRE-STAGIAIRE

LISANDRA COLOMBANI  
NOTAIRE-ASSISTANT

AURÉLIA DE ZUTTER  
CLERC DE NOTAIRE

HINANO SAMPIERI  
CLERC DE NOTAIRE

ILHAM KARKI  
CLERC DE NOTAIRE

**COMPTABILITE**  
CHRISTINE DEROSAS

**FORMALITES / SECRETARIAT**  
VÉRONIQUE MEREU

**PÔLES DE COMPÉTENCES**

FAMILLE  
PATRIMOINE  
IMMOBILIER  
RURAL  
ENTREPRISES

**COORDONNÉES :**

1 Av. Hyacinthe Quilichini  
20100 SARTÈNE

TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

TÉLÉCOPIE : 04.95.77.16.96

COURRIEL : [office-cesari@notaires.fr](mailto:office-cesari@notaires.fr)

SITE INTERNET : [cesari-sartene.notaires.fr](http://cesari-sartene.notaires.fr)

CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE  
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD  
2 Cours Grandval  
20000 AJACCIO

Dossier suivi par  
LEA CESARI  
[lea.cesari.20015@notaires.fr](mailto:lea.cesari.20015@notaires.fr)

Sartène, le 30 novembre 2022

SUCCESSION ORSATTI Jean Baptiste  
203124 /BC /LMC /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, **TROIS MOIS DURANT**, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

**Monsieur Jacques ORSATTI, né à QUENZA (20122), le 5 octobre 1890 et décédé à QUENZA, le 2 juin 1976.**

Votre bien dévoué.

P/O Maître Bernadette CESARI



Membre d'une association agréée-Certifié iso 9001 par AFNOR CERTIFICATION- Étude fermée le Samedi  
Détenant des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA  
IBAN : FR48 4003 1000 0100 0016 7981 M35 - BIC : CDCG FR PP XXX

*Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita  
Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets*



## **CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Commune de QUENZA,  
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),  
1 Av. Hyacinthe Quilichini.  
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96**

**Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 28 novembre 2022. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :**

**Monsieur Jacques ORSATTI, né à QUENZA (20122), le 5 octobre 1890 et décédé à QUENZA, le 2 juin 1976.**

### **A été déclaré propriétaire des biens ci-après :**

Sur la commune de QUENZA, cadastrés: Section D numéro 499 d'une surface de 1ha41a20ca; Section D numéro 500 d'une surface de 65a53ca; Section D numéro 501 d'une surface de 54a56ca; Section D numéro 594 d'une surface de 69a80ca; section D numéro 595 d'une surface de 27a20ca; section D numéro 596 d'une surface de 14a; section D numéro 597 d'une surface de 46a20ca; section D numéro 598 d'une surface de 12a80ca; section D numéro 599 d'une surface de 01a00ca; section H numéro 158 d'une surface de 52a23ca; section H numéro 160 d'une surface de 01ha39a20ca; section H numéro 166 d'une surface de 02ha81a27ca.

Les BND suivants: Section E numéro 268 d'une surface de 1a04ca à prendre dans 12434m<sup>2</sup>; Section E numéro 269 d'une surface de 10a01ca à prendre dans 120120m<sup>2</sup>; Sectoion E numéro 270 d'une surface de 03a67ca à prendre dans 44040m<sup>2</sup>; section E numéro 271 d'une surface de 03a13ca à prendre dans 37600m<sup>2</sup>; section E numéro 272 d'une surface de 36ca à prendre dans 4281m<sup>2</sup>; section E numéro 273 d'une surface de 03ca à prendre dans 400m<sup>2</sup>; section E numéro 274 d'une surface de 07a14ca à prendre dans 85680m<sup>2</sup>; section E numéro 275 d'une surface de 13a22ca à prendre dans 158680m<sup>2</sup>; section E numéro 326 d'une surface de 08ca à prendre dans 970m<sup>2</sup>; section E numéro 327 d'une surface de 49ca à prendre dans 5830m<sup>2</sup>; section E numéro 329 d'une surface de 31a40ca à prendre dans 976760m<sup>2</sup>; section E numéro 330 d'une surface de 08a15ca à prendre dans 97767m<sup>2</sup>; section E numéro 331 d'une surface de 02a67ca à prendre dans 32063m<sup>2</sup>; section E numéro 332 d'une surface de 08a56ca à prendre dans 102720m<sup>2</sup>; section E numéro 333 d'une surface de 05a09ca à prendre dans 61120m<sup>2</sup>; section E numéro 334 d'une surface de 08a22ca à prendre dans 98696m<sup>2</sup>; section E numéro 335 d'une surface de 10a43ca à prendre dans 125200m<sup>2</sup>; section E numéro 336 d'une surface de 50ca à prendre dans 6040m<sup>2</sup>; section E numéro 337 d'une surface de 08a10ca à prendre dans 97240m<sup>2</sup>; section E numéro 338 d'une surface de 13a79ca à prendre dans 165520m<sup>2</sup>; section E numéro 353 d'une surface de 23a37ca à prendre dans 280422m<sup>2</sup>; section E numéro 354 d'une surface de 40ca; section E numéro 355 d'une surface de 01a19ca à prendre dans 14289m<sup>2</sup>; section E numéro 356 d'une surface de 06a03ca à prendre 72367m<sup>2</sup>; section E numéro 357 d'une surface de 01a90ca à prendre dans 22840m<sup>2</sup>; section E numéro 358 d'une surface de 07a57ca à prendre dans 90800m<sup>2</sup>; section E numéro 359 d'une surface de 17a33ca à prendre dans 20800m<sup>2</sup>; section E numéro 360 d'une surface de 09a26ca à prendre dans 111160m<sup>2</sup>; section E numéro 361 d'une surface de 03a37ca à prendre dans 40489m<sup>2</sup>; section E numéro 362 d'une surface de 21a17ca à prendre dans 254080m<sup>2</sup>; section E numéro 363 d'une surface de 67ca

à prendre dans 8053m<sup>2</sup>; section E numéro 364 d'une surface de 46ca à prendre dans 5505m<sup>2</sup>; Section E numéro 365 d'une surface de 04a91ca à prendre dans 58861m<sup>2</sup>; section E numéro 366 d'une surface de 04a82ca à prendre dans 57888m<sup>2</sup>; section E numéro 367 d'une surface de 02a84ca à prendre dans 34134m<sup>2</sup>; section E numéro 368 d'une surface de 11a63ca à prendre dans 139571m<sup>2</sup>; section H numéro 1, d'une surface de 83a60ca à prendre dans 120390m<sup>2</sup>; section H numéro 2 d'une surface de 01a40ca à prendre dans 20100m<sup>2</sup>; section H numéro 3 d'une surface de 03a57ca à prendre dans 51425m<sup>2</sup>; section H numéro 4 d'une surface de 02a33ca à prendre dans 33620m<sup>2</sup>; section H numéro 5 d'une surface de 18a96ca à prendre dans 272960m<sup>2</sup>; section H numéro 6 d'une surface de 40a72ca à prendre dans 586365m<sup>2</sup>; section H numéro 7 d'une surface de 06a66ca à prendre dans 95850m<sup>2</sup>; section H numéro 8 d'une surface de 22a29ca à prendre dans 321025m<sup>2</sup>; section H numéro 9 d'une surface de 21a84ca à prendre dans 314485m<sup>2</sup>; section H numéro 10 d'une surface de 43a04ca à prendre dans 619740m<sup>2</sup>; section H numéro 11 d'une surface de 77a81ca à prendre dans 1120535m<sup>2</sup>; section H numéro 12 d'une surface de 73a29ca à prendre dans 1055350m<sup>2</sup>; section H numéro 13 d'une surface de 30a33ca à prendre dans 436800m<sup>2</sup>; section H numéro 14 d'une surface de 14a35ca à prendre dans 206678m<sup>2</sup>; section H numéro 15 d'une surface de 02a21ca à prendre dans 31828m<sup>2</sup>; section H numéro 16 d'une surface de 01a31ca à prendre dans 18834m<sup>2</sup>; section H numéro 17 d'une surface de 08a08ca à prendre dans 116172m<sup>2</sup>; section H numéro 18 d'une surface de 15a31ca à prendre dans 220495m<sup>2</sup>; section H numéro 19 d'une surface de 25ca à prendre dans 3553m<sup>2</sup>; section H numéro 20 d'une surface de 02a99ca à prendre dans 43120m<sup>2</sup>; section H numéro 20 d'une surface de 02a99ca à prendre dans 43120m<sup>2</sup>; section H numéro 21 d'une surface de 02a60ca à prendre dans 37419m<sup>2</sup>; section H numéro 24 d'une surface de 03a52ca à prendre dans 50640m<sup>2</sup>; section H numéro 25 d'une surface de 05a26ca à prendre dans 75680m<sup>2</sup>; section H numéro 26 d'une surface de 03a89ca à prendre dans 56035m<sup>2</sup>; section H numéro 27 d'une surface de 28a28ca à prendre 407280m<sup>2</sup>; section H numéro 28 d'une surface de 03a43ca en prendre dans 49450m<sup>2</sup>; section H numéro 29 d'une surface de 59ca à prendre dans 8468m<sup>2</sup>; section H numéro 30 d'une surface de 05a68ca à prendre dans 81778m<sup>2</sup>; section H numéro 31 d'une surface de 21a96ca à prendre dans 52712m<sup>2</sup>; section H numéro 33 d'une surface de 37a50ca à prendre dans 89994m<sup>2</sup>; section H numéro 34 d'une surface de 05a46ca à prendre dans 13093m<sup>2</sup>; section H numéro 35 d'une surface de 02a30ca à prendre dans 5528m<sup>2</sup>; section H numéro 83 d'une surface de 10a18ca à prendre dans 134361m<sup>2</sup>; section H numéro 84 d'une surface de 26a43ca à prendre dans 380600m<sup>2</sup>; section H numéro 85 d'une surface de 15a88ca à prendre dans 228720m<sup>2</sup>; section H numéro 86 d'une surface de 12a13ca à prendre dans 174640m<sup>2</sup>; section H numéro 87 d'une surface de 03a34ca à prendre dans 44038m<sup>2</sup>; section H numéro 88 d'une surface de 22a70a à prendre dans 326880m<sup>2</sup>; section H numéro 89 d'une surface de 08a60ca à prendre dans 123800m<sup>2</sup>; section H numéro 90 d'une surface de 15a82ca à prendre dans 227760m<sup>2</sup>; section H numéro 93 d'une surface de 05a81ca à prendre dans 83650m<sup>2</sup>; section H numéro 94 d'une surface de 01a04ca à prendre dans 14970m<sup>2</sup>; section H numéro 95 d'une surface de 09a87ca à prendre dans 142110m<sup>2</sup>; section H numéro 104 d'une surface de 30ca à prendre dans 4340m<sup>2</sup>; section H numéro 105 d'une surface de 58ca à prendre dans 8350m<sup>2</sup>; section H numéro 106 d'une surface de 01a30ca à prendre dans 18720m<sup>2</sup>; section H numéro 107 d'une surface de 02a62ca à prendre dans 37788m<sup>2</sup>; section H numéro 110 d'une surface de 74a67ca à prendre dans 1075275m<sup>2</sup>; section H

numéro 111 d'une surface de 07a84ca à prendre dans 112930m<sup>2</sup>; section H numéro 112 d'une surface de 18a07ca à prendre dans 260205m<sup>2</sup>; section H numéro 113 d'une surface de 22a06ca à prendre dans 317595m<sup>2</sup>; section H numéro 194 d'une surface de 57a28ca à prendre 824849m<sup>2</sup>; section G numéro 256 d'une surface de 01ha94a94ca à prendre dans 233928m<sup>2</sup>; section G numéro 258 d'une surface de 09a88ca à prendre dans 11858m<sup>2</sup>; section G numéro 260 d'une surface de 19a23ca à prendre dans 23080m<sup>2</sup>; section G numéro 262 d'une surface de 72a75ca à prendre dans 87298m<sup>2</sup>; section G numéro 264 d'une surface de 47a49ca à prendre dans 56985m<sup>2</sup>; section G numéro 266 d'une surface de 11a82ca à prendre dans 14180m<sup>2</sup>; section G numéro 268 d'une surface de 21a30ca à prendre dans 25553m<sup>2</sup>; section G numéro 270 d'une surface de 45a97ca à prendre dans 55163m<sup>2</sup>; section H numéro 141 d'une surface de 07a76ca à prendre dans 28001m<sup>2</sup>; section H numéro 143 d'une surface de 19a44ca à prendre dans 139953m<sup>2</sup>; section H numéro 162 d'une surface de 70ca à prendre dans 1670m<sup>2</sup>; section H numéro 164 d'une surface de 79a06ca à prendre dans 94855m<sup>2</sup>; section H numéro 187 d'une surface de 36a72ca à prendre dans 264372m<sup>2</sup>; section H numéro 192 d'une surface de 09a94ca dans 71621m<sup>2</sup>; section H numéro 204 d'une surface 04a97ca à prendre dans 144142m<sup>2</sup>; section H numéro 206 d'une surface de 22a66ca à prendre dans 163093m<sup>2</sup>; section H numéro 208 d'une surface de 11a30ca à prendre dans 81404m<sup>2</sup>; section H numéro 212 d'une surface de 26a29ca à prendre dans 378481m<sup>2</sup>; section H numéro 217 d'une surface de 59a36ca à prendre 727442m<sup>2</sup>; section H numéro 219 d'une surface de 86ca à prendre dans 6089m<sup>2</sup>; section H numéro 221 d'une surface de 01a56ca à prendre dans 22442m<sup>2</sup>; section H numéro 224 d'une surface de 13a40ca à prendre dans 96545m<sup>2</sup>.

**La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex : 2229).**

**POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public**